



VILLE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 21 MARS 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué par Monsieur Joël LOISON, Maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire.

Présents :

LOISON Joël, THIRIET Jeannine, BLANCHARD Didier, DREVON Ghislaine, THEVENOT Pascal, LOISON Monique, HARLAUT Jacques, LAMIR Magali, AMIOT Gilbert, SIGNORET Isabelle, GUENICHE Richard, STUTZMANN Monique, SIRY Jean-Marc, BOUCHER Catherine, MELLET Bruno, POUMEROL Palmira, CIRET Daniel, MARINA Chantal, ORSINI Jean-Charles, LORIEN Nathalie, GEMBLE Gilles, DENERMA Isabelle, DREVON Bruno, MENEZ Michèle, MIGNOTTE Alain, EUVERTE Sophie, ELEDO Jean-Paul, ZYTNICKI Daniel, MICHAUT Véronique, SANSONNET Christian, COUPAS Annie, GARCIA Allain, KAMENI Edmond, ROGER Janine, DARCOURT Christian

Absents représentés :

Secrétaire de séance :

Madame LAMIR Magali

Monsieur Joël LOISON, maire sortant, ouvre la séance à 20 heures 30.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal tel qu'il ressort du scrutin du 16 mars 2008, dont il rappelle les résultats :

- nombre d'électeurs inscrits : 14 965
- nombre de votants d'après la feuille d'émargements : 8 506
- nombre d'enveloppes et de bulletins trouvés dans les urnes : 8 506
- nombre de bulletins nuls : 270
- nombre de suffrages exprimés : 8 236
- ont obtenu :
 - Ensemble pour Changer Vélizy : 2 204 voix, soit 26,76 % : 5 sièges
 - Union Pour Vélizy : 4 327 voix, soit 52,53 % : 27 sièges
 - J'aime Vélizy : 1 705 voix, soit 20,70 % : 3 sièges

Monsieur Joël LOISON déclare le nouveau Conseil Municipal de Vélizy-Villacoublay installé.

Monsieur Joël LOISON annonce que conformément aux articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des Conseillers Municipaux, il doit être procédé à l'élection du Maire et des Adjoints.

Il rappelle que la séance consacrée à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

En conséquence, il invite Madame Ghislaine DREVON à assurer la présidence de cette séance du Conseil Municipal.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mademoiselle Magali LAMIR secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

L'article L.2122-4 et l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame DREVON demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur BLANCHARD fait la déclaration suivante, au nom du groupe Union Pour Vélizy :

"Au terme de ces semaines de campagne électorale au cours desquelles tous les représentants des listes en présence se sont exprimés, je souhaite au nom du groupe UPV faire un rapide bilan. La particularité de cette campagne repose à la fois sur les styles et comportements.

Certains se sont enlisés dans la politique polémique. D'autres, plus modérés, et tout a fait respectables, ont préféré baser leur campagne sur un programme. Certes, ils n'ont pas reçu l'écho favorable des véliziens, mais malgré tout, au nom du groupe UPV, je les salue.

Quant à la liste UPV, elle est arrivée largement en tête lors des 2 tours d'élection avec 49,7% des voix au premier tour, puis 52,53% au second, soit un écart de 2 123 voix sur la liste ZYTNICKI arrivée en seconde position et de 2 622 voix sur la liste arrivée en dernière position. Ce score, sans appel, se traduit selon les règles démocratiques par l'attribution au conseil municipal de 27 sièges sur 35 au groupe UPV.

L'ensemble du groupe majoritaire renouvelle ses remerciements aux véliziens qui lui ont permis d'obtenir ces résultats et ce choix clairement basé sur deux volets :

- Tout d'abord, la reconnaissance du travail accompli lors du précédent mandat par le Maire et son équipe,
- Ensuite, le réalisme et le sérieux des propositions faites dans le programme de la liste UPV. Il s'agit d'une politique volontariste, claire et maintes fois présentée et expliquée aux véliziens. Une politique, dont je ne rappellerai ce soir, que les axes majeurs, tels que

le rééquilibrage de l'emploi et de l'habitat, la convergence vers l'obligation en terme de logements aidés sur la ville conformément à la loi SRU, la garantie de la qualité de la vie à Vélizy-Villacoublay. Cette qualité de la vie se traduit par la qualité des services rendus aux habitants, le niveau d'équipements de la ville, tout en préservant une fiscalité locale des plus basses de France.

La poursuite de notre politique permettra aux véliziens, à tous les véliziens, de voir notre Ville se positionner comme l'un des pôles majeurs des Yvelines par son attractivité due à :

- son positionnement comme portail d'entrée de l'OIN (Opération d'intérêt National),
- l'arrivée du tramway dont les premiers travaux sont déjà engagés,
- son adaptabilité au monde moderne grâce à la création de nouveaux équipements,
- la qualité de vie que l'on y trouve.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette rapide analyse et le résultat du vote des véliziens montrent clairement que notre Ville a besoin de compétences et de sérénité dans la gestion de son développement.

Compte tenu des résultats obtenus lors du précédent mandat, de la lisibilité de la politique proposée pour les 6 années à venir, de ses qualités humaines, de sa capacité d'écoute et de dialogue, des compétences reconnues de ce travailleur acharné, c'est tout naturellement chers collègues, qu'au nom du groupe UPV, je propose la candidature de notre leader Joël LOISON au poste de Maire."

Madame MICHAUT présente la candidature de Monsieur ZYTNICKI pour le groupe Ensemble pour Changer Vélizy.

Monsieur ZYTNICKI fait la déclaration suivante :

"En cette première séance du nouveau Conseil Municipal, nous remercions très chaleureusement les électeurs qui nous ont fait confiance en portant leur suffrage sur notre liste "Ensemble pour changer Vélizy".

Nous félicitons les vainqueurs de cette élection : M. Loison et la liste Union pour Vélizy.

Pour notre part, ce que nous souhaitons souligner, c'est que, ces derniers mois, quelque chose de nouveau est né à Vélizy : Des femmes et des hommes, ouverts, tolérants, refusant toute démagogie, soucieux de l'intérêt véritable des véliziens, partageant les mêmes valeurs d'honnêteté, de solidarité, de justice sociale, d'humanisme, et se souciant du respect de notre environnement, se sont rassemblés autour de nous, et ont commencé à travailler ensemble.

Pendant la campagne pour les élections municipales, nous avons avancé des propositions dont je rappelle rapidement les 4 axes principaux :

- Premier axe: Améliorer substantiellement les transports publics à Vélizy, notamment grâce à un financement municipal de mini-navettes en complément aux lignes d'autobus;
- Second axe : Restaurer la confiance à la SEMIV, notamment en associant les associations de locataires à la mise en œuvre d'un plan de maîtrise des charges locatives;
- Troisième axe : Instaurer une véritable démocratie municipale, notamment grâce à la mise en place de conseils de quartier;
- Quatrième axe : Inscrire Vélizy dans une démarche de développement durable afin de concilier environnement, efficacité économique et équité sociale.

Nous n'avons pas été majoritaires, mais nous pouvons être satisfaits et affirmer que notre travail a porté ses fruits : en effet, nos propositions sont d'intérêt manifeste puisque pendant la campagne, nos concurrents, en particulier le groupe majoritaire, ont repris nombre de celles-ci.

C'est dans un esprit constructif que nous abordons cette mandature.

Notre groupe portera haut et fort au Conseil Municipal nos valeurs et nos propositions.

Nous serons une opposition sérieuse, travailleuse et résolue.

Nous agissons dans l'intérêt des Véliziens."

Monsieur DARCOURT rappelle qu'un peu plus de 20% des électeurs se sont déclarés intéressés par la liste J'aime Vélizy. Aujourd'hui, ce groupe ne présente pas de candidat. En effet, il semble stérile d'en présenter un, compte-tenu de son résultat. Le groupe dit accepter la candidature de Monsieur Joël LOISON, puisque les véliziens l'ont ainsi décidé.

Monsieur DARCOURT, soulignant que les élections sont passées, indique qu'aujourd'hui, les 3 élus de J'aime Vélizy siégeant au sein du Conseil Municipal sont là pour travailler efficacement, continuer à maintenir et gérer leurs valeurs, sans pour autant faire une obstruction systématique d'opposition, comme éventuellement certains pourraient le penser.

Madame DREVON constitue le bureau de vote. Elle demande à 2 élus de bien vouloir assumer le rôle d'assesseurs.

Madame Palmira POUMEROL et Madame Catherine BOUCHER se portent volontaires.

Les assesseurs s'installent à la table devant Madame DREVON, la secrétaire vient à sa droite.

Madame Ghislaine DREVON rappelle le nom des candidats : Monsieur LOISON et Monsieur ZYTNICKI. Elle fait procéder au vote à bulletins secrets.

Chaque Conseiller Municipal remet, fermé, dans l'urne qui lui a été présentée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- bulletins blancs et nuls : 3 bulletins blanc
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

=> ont obtenu :

- Monsieur Joël LOISON : 27 voix
- Monsieur Daniel ZYTNICKI : 5 voix

Monsieur Joël LOISON est déclaré élu Maire de Vélizy-Villacoublay.

Madame DREVON lui remet son écharpe.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

"Mes premiers mots seront pour remercier les véliziennes et les véliziens qui nous ont élus. Croyez bien que je mesure autant la charge que vous me confiez que l'honneur que vous me faites. En ce moment solennel, je souhaite exprimer une pensée amicale et reconnaissante à tous ceux qui ont siégé au Conseil Municipal, au service de la collectivité. Une pensée émue également pour mes prédécesseurs, Robert Wagner, disparu depuis 20 ans, mais qui est toujours très présent dans cette ville qu'il a construite, Raymond Loisel, qui est dans la salle, à qui je dois d'être Maire aujourd'hui.

J'aborde cette importante responsabilité avec enthousiasme et détermination. L'équipe qui m'entoure et que les véliziens ont désignée, possède toutes les garanties de compétence et d'unité. Elle saura avoir l'humilité nécessaire pour être à l'écoute. Je sais qu'elle s'engagera avec énergie et application au service de l'intérêt général.

En nous confiant cette responsabilité, les véliziens ont choisi notre projet, notre programme. C'est ce programme que nous réaliserons. Nous le réaliserons parce que les véliziens l'ont choisi, parce que nous le croyons bon pour notre Ville, pour l'avenir de notre Ville, pour l'avenir de ses habitants, de ses artisans, de ses commerçants et de toutes ses entreprises. Nous le réaliserons sans discrimination, pour tous les véliziens. Nous le réaliserons avec tous ceux qui voudront y travailler avec nous.

Je veux aussi m'adresser aux personnels des Services Municipaux. Je les connais bien, je sais leur compétence, je connais leur engagement pour le Service Public. Ils me savent exigeant. Ils connaissent mon ambition pour notre ville. Je veux leur dire mes attentes et ma confiance, je reste à leur écoute, je compte sur eux.

Permettez-moi de rappeler quelques une de nos orientations, de nos priorités, d'établir une feuille de route.

Les transports collectifs par bus. Nous avons engagé un travail d'analyse pour construire un réseau de qualité avec Phébus, en concertation avec des représentants d'associations de voyageurs, de parents d'élèves et des représentants d'entreprises.

Les axes de progrès consistent pour l'essentiel en une augmentation des fréquences aussi bien aux heures de pointe sur les pôles d'échanges intermodaux (les gares et le métro), qu'aux heures creuses, des allongements d'amplitude notamment le soir.

Ce dispositif devrait recevoir le soutien du STIF et du Conseil Général.

Le deuxième axe d'améliorations porte sur la mise en place de navettes intra urbaines de manière à irriguer les quartiers. L'objectif est une mise en œuvre de ces améliorations dès septembre 2008.

La construction de logements accessibles à tous. Comme vous le savez peut-être, le permis de construire pour les 157 logements de la résidence Richet a été accordé le 15 février. Il s'agira de 134 logements en location conventionnée et de 23 logements en accession sociale à la propriété. La livraison est prévue pour fin 2009. Le permis de construire de la résidence La Source a été délivré le 4 mars. Il s'agira de 295 logements dont 221 en accession à la propriété et de 74 en location conventionnée. La date de livraison est prévue également pour fin 2009. Le permis de construire pour 32 logements rue Tarron est en cours d'instruction. Il s'agira de logements en location libre, appartenant à la SEMIV. Une nouvelle résidence de 156 logements pour étudiants et jeunes travailleurs, est en cours d'étude place de l'Europe. Ce sont donc 640 logements de tous types et tous niveaux qui viendront enrichir notre parc immobilier sous moins de 2 ans.

Je viens d'évoquer 2 priorités immédiates, déjà en cours de réalisation. Je vais maintenant indiquer notre cadre de travail, sachant que l'ensemble de notre programme a pour objectif de mettre la qualité de la vie des familles véliziennes au cœur de nos préoccupations.

1. Pour les scolaires : La reconduction du Plan Educatif Local et son extension dans l'accompagnement vers la réussite scolaire. La sensibilisation à l'équilibre alimentaire et la prévention des risques (Internet, circulation, violences, drogue...) Le re-dimensionnement et la reconstruction du restaurant scolaire Ferdinand Buisson. La reconstruction de l'école Mermoz.
2. Pour les jeunes : Le développement de la lutte contre l'échec scolaire. L'aide, l'accompagnement dans la recherche de « jobs d'été », de stages, contrats d'apprentissage, 1^{er} emploi. L'organisation d'échanges internationaux. L'élargissement du Comité des Jeunes et de son champ d'actions. La construction d'un « Point Rencontre », lieu d'activités, d'information et d'échange accessible à tous.
3. Pour la vie associative et sportive : Le soutien de la vie associative, véritable lien social dans la ville. La transformation de l'ancien théâtre Farman en salle de sports pluridisciplinaire. La réhabilitation complète du centre sportif Robert Wagner. La Construction d'un centre associatif comprenant une salle des fêtes et une maison des associations.
4. Pour la famille : Ce sera, pour la petite enfance, l'adaptation de notre capacité de places de crèches aux besoins en utilisant toutes les formes d'accueil pourvu qu'elles soient de qualité et à la portée de tous. La poursuite et le développement d'une politique intergénérationnelle d'échanges et d'activités. Le transport à la carte par minibus et taxis pour les personnes à mobilité réduite. La modernisation des clubs des retraités et de l'offre des activités, l'extension et la réhabilitation du club de Vélizy-le-bas.
5. Pour la culture : la culture « sortant de ses murs » et partant à la rencontre des habitants. L'aménagement et la mise en service de la salle pluridisciplinaire de l'Onde. La restructuration et l'informatisation de la médiathèque.
6. Pour les travaux et l'environnement : L'intégration urbaine du tramway, la reconfiguration des parcs de stationnement, la construction des pistes cyclables et piétonnes, la reconstruction des terrains de sports et du roller parc etc. Le réaménagement de la place de l'Europe. La reconstruction du parking Picardie. La reconstruction des ouvrages de filtration des eaux pluviales alimentant l'étang du Trou aux Gants. La protection et l'entretien des espaces verts au respectant les principes de l'écologie. Le maintien du fleurissement au plus haut niveau.

7. Pour le développement économique et l'emploi : La création d'un dispositif d'accueil et d'intégration des entreprises comprenant une cellule emploi. L'organisation d'un comité réunissant des représentants de tous les acteurs économiques. L'organisation d'événements fédérateurs mettant en présence les acteurs économiques (bourses, forums...). Le développement des pôles de compétitivité. La participation active de Vélizy-Villacoublay à la réalisation de l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay (OIN).
8. Pour la prévention et la sécurité : Le renforcement de la police municipale (effectifs et prérogatives). La mise en œuvre et l'extension de la convention de coopération avec la police nationale. L'installation de vidéosurveillance. La création d'un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
9. Pour la solidarité : L'extension de l'aide à domicile 7 jours sur 7. La création d'un pôle social comprenant une banque alimentaire. L'accueil des enfants handicapés dans les crèches et les centres de loisirs. La mise en conformité des bâtiments publics, des trottoirs et traversées piétonnes pour la circulation et l'accessibilité des personnes handicapées. La construction d'une maison de retraite médicalisée.
10. Pour la démocratie locale et la vie des quartiers : Les enquêtes de satisfaction auprès des habitants. La mise en œuvre d'un réseau électronique d'informations dans les abris bus. Les réunions publiques élus/habitants. La désignation d'élus « référents » dans les quartiers. La création de Comités Consultatifs de Quartiers.
11. Pour l'urbanisme et le développement durable : La réhabilitation du quartier Louvois. La réalisation d'une entrée/sortie supplémentaire sur l'A 86. La création d'une entrée directe de la RN 118 dans le pôle d'activités. La création d'un nouveau cimetière. L'incitation aux normes HQE pour toutes les constructions. La recherche d'énergies alternatives renouvelables.
12. Pour le logement : La recherche systématique de solutions pour toutes les situations. L'élaboration d'un Plan Logement afin de résoudre notre déficit emploi/habitat, répondre aux aspirations de tous niveaux et satisfaire aux exigences de l'Etat en matière de logements sociaux. Le rétablissement de relations de confiance entre la SEMIV et ses locataires.

(...)

C'est un projet ambitieux, mais réaliste. Il demandera beaucoup d'implication et de travail ; c'est un véritable projet de ville. Un projet pour notre avenir, l'avenir de Vélizy-Villacoublay et celui de nos enfants.

Il nous appartient de le construire, je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi."

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le nombre d'Adjoints au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondis à l'entier inférieur.

Le Conseil Municipal de Vélizy-Villacoublay étant légalement constitué de 35 élus, le nombre maximum d'adjoints est de 10.

Aussi, considérant le nombre et la variété des missions qui devront faire l'objet de délégation, le Maire propose de fixer à 10 le nombre des Adjoints au Maire de Vélizy-Villacoublay.

Monsieur ZYTNICKI demande à poser sa première question diverse.

Le Maire indique que les questions diverses sont posées à la fin de la séance.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITE.

Pour : 32 (Union Pour Vélizy, Ensemble pour Changer Vélizy)

Ne prend pas part au vote : 3 (J'aime Vélizy)

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 31 janvier 2007 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives prévoit que :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus."

Le Maire a écrit à chaque tête de liste pour que lui soient adressées les listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire.

Une liste a été reçue, présentée par le groupe Union pour Vélizy. Les bulletins de vote correspondants ont été pré-imprimés et ont été distribués à chaque conseiller municipal, ainsi que du papier blanc.

Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres listes de candidats. La réponse est négative.

Le Maire reconstitue le bureau de vote. Il est ensuite procédé au vote. Chaque Conseiller Municipal, remet fermé, dans l'urne qui lui a été présentée, son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

- bulletins blancs et nuls : 5

- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 14

=> a obtenu :

Union pour Vélizy : 27 voix

La liste présentée par le groupe Union pour Vélizy est élue.

Sont donc nommés :

- ✚ Monsieur BLANCHARD Didier 1^{er} Adjoint
- ✚ Madame THIRIET Jeannine 2^{ème} Adjoint
- ✚ Monsieur THEVENOT Pascal 3^{ème} Adjoint
- ✚ Madame DREVON Ghislaine 4^{ème} Adjoint
- ✚ Monsieur AMIOT Gilbert 5^{ème} Adjoint
- ✚ Monsieur GUENICHE Richard 6^{ème} Adjoint
- ✚ Madame LOISON Monique 7^{ème} Adjoint
- ✚ Monsieur HARLAUT Jacques 8^{ème} Adjoint
- ✚ Madame MARINA Chantal 9^{ème} Adjoint
- ✚ Madame LORIEN Nathalie 10^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire remet leurs insignes et leurs écharpes aux adjoints élus.

Les conseillers municipaux reçoivent également leurs insignes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 2 avril prochain à 20 heures 30 pour notamment la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les commissions et organismes et le Débat d'Orientation Budgétaire 2008. Puis le Conseil Municipal se réunira à nouveau le 9 avril pour le vote du budget primitif 2008.

Monsieur le Maire fait procéder à la signature :

- du Procès verbal d'installation du Conseil Municipal et d'élections du Maire et des Adjoints,
- de la feuille de proclamation des résultats,
- du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur ZYTNICKI pose sa première question diverse.

"Avez-vous l'intention de procéder à l'élection d'un adjoint-spécial pour Vélizy-le-Bas ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons? "

Le Maire répond qu'il n'a pas l'intention de créer un poste d'adjoint spécial de Vélizy-le-Bas. En revanche, un conseiller municipal référent sera nommé dans chaque quartier. Vélizy-le-Bas est un quartier comme un autre qui disposera donc d'un conseiller municipal référent ; cette mesure constitue un progrès pour l'ensemble de la Ville

Monsieur ZYTNICKI pose sa deuxième question diverse.

"Comment comptez-vous assurer la diffusion des procès-verbaux intégraux des Conseils municipaux ? Aujourd'hui, seule une minorité de citoyens y a véritablement accès. Il faut en effet faire le déplacement à la mairie et éventuellement payer les copies. Nous soulignons que cette restriction d'accès à la source des informations ne peut que faire le lit de fausses affirmations et de fausses rumeurs et est donc préjudiciable à la démocratie."

Le Maire rappelle que pour chaque séance, un procès-verbal et un compte-rendu sont rédigés. Le compte-rendu, qui est un relevé des décisions prises par le Conseil Municipal, est affiché sur tous les panneaux d'affichage de la Ville. Le procès-verbal est donné à tous les conseillers municipaux, il est à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter ou en prendre copie. A l'avenir, le procès-verbal sera téléchargeable sur le nouveau site Internet de la Ville.

Monsieur ZYTNICKI pose sa troisième question diverse.

"Allez-vous permettre aux groupes non majoritaires d'être joignables via le site Internet de la ville ? Nous souhaitons en effet avoir une adresse e-mail officielle sur ce site."

Le Maire indique que le nouveau site Internet de la Ville permettra à chaque groupe politique d'avoir une boîte e-mail.

Monsieur KAMENI souhaite poser une question diverse.

Le Maire indique que celles-ci doivent être déposées par écrit 48 heures avant la séance comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 20.



Joël LOISON
Maire de Vélizy-Villacoublay
Conseiller Général des Yvelines